Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20251020-DEC-2025-0345-DE
Date de télétransmission : 23/10/2025
Date de réception préfecture : 23/10/2025

Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **20 OCTOBRE 2025**
Délibération n° **DEL-2025-0345**

Objet : Charte de partenariat avec le Club des Partenaires H+ Sport et attribution de subventions aux ligues Sport Adapté et Handisport Auvergne-Rhône-Alpes

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 50
Pouvoirs : 13
Absents : 0
Excusés : 24
Pour : 63
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le

23 OCT. 2025

et publié le

23 OCT. 2025

Secrétaire de séance :
Patricia BELLINI

Le lundi 20 octobre 2025 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 14 octobre 2025.

Présents : Cédric ARMANET, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Dominique BONNET, Coralie BOURDELAIN, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DULONG, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, André GONNET, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Philippe LECAT, Hervé LENOIRE, Philippe LORIMIER, Christelle MEGRET, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Delphine PERREAU, Serge POMMELET, Guillaume RACCURT, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Olivier SALVETTI, Myriam SIMONAZZI, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Martine VENTURINI, Régine VILLARINO

Pouvoirs : Zakia BENZEGHIBA à Christophe SUSZYLO, François BERNIGAUD à Cécile CONRY, Karim CHAMON à Régine MILLET, Sylvie LARGE à Michel BASSET, Julien LORENTZ à Jean-François CLAPPAZ, Marie-Béatrice MATHIEU à Dominique BONNET, Françoise MIDALI à Martine KOHLY, Valérie PETEX à Olivier SALVETTI, Sidney REBBOAH à Christelle MEGRET, Olivier ROZIAU à Alain GUILLUY, Annie TANI à Annie FRAGOLA, Françoise VIDEAU à François OLLEON, Damien VYNCK à Patricia BELLINI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20251020-DEC-2025-0345-DE
Date de télétransmission : 23/10/2025
Date de réception préfecture : 23/10/2025

Vu la délibération communautaire n°DEL-2022-0012 du 31 janvier 2022 portant sur la charte de partenariat sportif du Grésivaudan ;
Vu la délibération communautaire n°DEL-2024-0296 du 23 septembre 2024 portant sur le schéma touristique et des loisirs 2024-2028 de la communauté de communes Le Grésivaudan ;
Vu les crédits budgétaires prévus ;

Monsieur le Président rappelle que « le Club des Partenaires H+ Sport » a été créé dans le cadre de la Grande cause régionale 2018 « Sport et Handicap » par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.
Il réunit des entreprises privées, des associations et des fondations pouvant concrètement soutenir la pratique sportive des personnes en situation de handicap. En intégrant l'ensemble des partenaires dans une même dynamique, le Club valorise l'engagement des entreprises et leur propose un terrain d'échanges. Le fonctionnement du Club est assuré par la ligue Auvergne-Rhône-Alpes Handisport et la ligue Sport Adapté Auvergne-Rhône-Alpes, soutenu par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Diverses actions sont menées en faveur du handicap au sein de la communauté de communes Le Grésivaudan. Pour ce qui est plus spécifiquement des politiques sportives et d'attractivité, plusieurs actions sont mises en place :

- Des sportifs de haut-niveau sont accompagnés financièrement dans leur pratique en sport adapté ou en handisport,
- Une attention particulière est portée à l'accessibilité lors des évènements, à titre d'exemple, un parcours est dédié aux joëlettes lors de l'Echappée Etoilée,
- Le Grésivaudan attribue une subvention à l'association Handynamic, qui permet à des personnes porteuses de handicap mental, moteur ou sensoriel, de pratiquer des activités manuelles, culturelles et sportives,
- Dans le cadre du développement des activités de pleine nature, des itinéraires adaptés sont en cours d'installation,
- Lors de la Grande Odyssée 2026, Le Grésivaudan prévoit d'accueillir l'Odyssée pour Tous, afin de faire vivre à des personnes en situation de handicap, une course de chiens de traineaux.

Dans la continuité de ces actions, l'engagement au sein du Club des Partenaires H+ Sport apparait comme la suite logique pour Le Grésivaudan. Elle engage ainsi Le Grésivaudan à sensibiliser, informer, mobiliser les citoyens et entreprises du territoire ainsi que les agents de la communauté de communes sur le sujet du handicap, tout en soutenant le développement de la pratique et des athlètes handisport et sport adapté.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20251020-DEC-2025-0345-DE
Date de télétransmission : 23/10/2025
Date de réception préfecture : 23/10/2025

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- **D'attribuer une subvention d'un montant de 1 000 € à la ligue du Sport Adapté Auvergne-Rhône-Alpes, afin de soutenir les actions en faveur des personnes en situation de handicap,**
- **D'attribuer une subvention d'un montant de 1 000 € à la ligue Auvergne-Rhône-Alpes Handisport, afin de soutenir les actions en faveur des personnes en situation de handicap,**
- **D'approuver les termes de la Charte du Club des Partenaires H+ Sport,**
- **De l'autoriser à signer la Charte du Club des Partenaires H+ Sport annexée à la présente délibération, ainsi que tous les documents afférents à cette affaire.**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 20 OCT. 2025

Le Président,
Henri BAILE

Communauté de communes Le Grésivaudan - Le Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20251020-DEC-2025-0345-DE
Date de télétransmission : 23/10/2025
Date de réception préfecture : 23/10/2025

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20251020-DEC-2025-0345-DE
Date de télétransmission : 23/10/2025
Date de réception préfecture : 23/10/2025

CHARTE DU CLUB DES PARTENAIRES H + SPORT

Le Grésivaudan s'engage depuis plusieurs années en faveur de la pratique sportive pour tous, via son soutien à plusieurs évènements inclusifs, à l'accompagnement financier de sportifs de haut-niveau en situation de handicap ainsi qu'à certaines associations, et prête une attention particulière à l'accès pour tous dans le développement des activités de pleine nature.

Ainsi, avec son engagement volontaire au sein du Club des partenaires H + Sport, la **COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN** accentue cette dynamique de soutien à la pratique sportive des personnes en situation de handicap et s'engage pour cela à :

- Soutenir les sportifs handisport et sport adapté de haut-niveau présents sur le territoire du Grésivaudan ou un projet du club H+,
- Convier les représentants du club H+, les sportifs et entreprises engagés aux évènements de la communauté de communes sur son territoire,
- Organiser un évènement du club H+ à destination des entreprises et acteurs du territoire du Grésivaudan et contribuer activement à leur mobilisation,
- Communiquer sur le club H+ via les outils de communication de la communauté de communes et ses réseaux,
- Mobiliser les équipes de la communauté de communes pour sensibiliser et informer sur le club H+ les entreprises présentes sur son territoire,
- Relayer vers les entreprises du territoire, les projets du club des partenaires et sportifs en recherche de soutien,
- Favoriser l'accueil au sein des effectifs du Grésivaudan (en stage, en alternance, pour de la découverte, sur un emploi permanent…) d'un athlète de haut-niveau en situation de handicap.

Les ligues régionales handisport et Sport Adapté s'engagent à :

- Valoriser le partenariat avec la communauté de communes Le Grésivaudan.
- Mobiliser les entreprises et sportifs témoins lors des événements proposés par la communauté de communes Le Grésivaudan.
- Inviter la communauté de communes Le Grésivaudan et les communes de son territoire aux compétitions sportives régionales, nationales ou internationales aux côtés d'entreprises adhérentes à proximité des lieux de compétitions.

Fait à Lyon, le

logo	logo	Logo	logo
Pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes	Pour la communauté de communes Le Grésivaudan	Pour la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes Sport Adapté	Pour la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes Handisport
Sandrine CHAIX	Henri BAILE	Jean-Michel RIEHL	Christian NICOLAS